



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Conseillers en exercice : 45

Votants : 45

Convocation du Conseil municipal :
le 20/06/2023

Publication :
le 30/06/2023

SEANCE DU 26 JUIN 2023

Délibération n° D-2023-200

Autorisations de programme et crédits de paiement (AP / CP)

Président :

Monsieur Jérôme BALOGE

Présents :

Monsieur Jérôme BALOGE, Monsieur Dominique SIX, Madame Rose-Marie NIETO, Monsieur Michel PAILLEY, Madame Christelle CHASSAGNE, Madame Jeanine BARBOTIN, Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Madame Anne-Lydie LARRIBAU, Monsieur Elmano MARTINS, Madame Florence VILLES, Monsieur Philippe TERRASSIN, Madame Valérie VOLLAND, Monsieur Thibault HEBRARD, Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Monsieur Gerard LEFEVRE, Monsieur Eric PERSAIS, Madame Yvonne VACKER, Monsieur Guillaume JUIN, Madame Aline DI MEGLIO, Madame Sophie BOUTRIT, Monsieur Florent SIMMONET, Monsieur Hervé GERARD, Madame Aurore NADAL, Monsieur François GUYON, Madame Stéphanie ANTIGNY, Madame Yamina BOUDAHMANI, Monsieur Karl BRETEAU, Monsieur Romain DUPEYROU, Monsieur Nicolas ROBIN, Madame Mélina TACHE, Madame Fatima PEREIRA, Madame Ségolène BARDET, Monsieur Baptiste DAVID, Monsieur François GIBERT, Madame Véronique BONNET-LECLERC, Madame Cathy GIRARDIN, Monsieur Sébastien MATHIEU, Madame Elsa FORTAGE, Monsieur Yann JEZEQUEL, Madame Véronique ROUILLE-SURAUULT, Monsieur Hugo PASQUET-MAULINARD.

Secrétaire de séance : Lucien-Jean LAHOUSSE

Excusés ayant donné pouvoir :

Monsieur Nicolas VIDEAU, ayant donné pouvoir à Monsieur Romain DUPEYROU, Madame Lydia ZANATTA, ayant donné pouvoir à Madame Marie-Paule MILLASSEAU, Madame Noélie FERREIRA, ayant donné pouvoir à Madame Mélina TACHE, Monsieur Bastien MARCHIVE, ayant donné pouvoir à Monsieur Jérôme BALOGE

Direction des Finances

**Autorisations de programme et crédits de paiement
(AP / CP)**

Monsieur Gerard LEFEVRE, Conseiller municipal expose :

Mesdames et Messieurs,

Vu les articles L 2311-3 et R 2311-9 du Code général des collectivités territoriales ;

Il y a lieu de procéder à des ajustements sur les huit autorisations de programme et crédits de paiement (AP/CP) actuellement mises en œuvre à la Ville de Niort.

I. AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée

Vu la délibération D-2015-283 du 14 septembre 2015 approuvant l'Agenda d'Accessibilité Programmée de la Ville de Niort.

Vu la délibération D-2015-446 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Agenda d'Accessibilité Programmée (Ad'AP).

Vu la délibération D-2016-451 du 5 décembre 2016 présentant le premier rapport annuel de l'Ad'AP de la Ville de Niort.

Vu la délibération D-2018-494 du 17 décembre 2018 portant modification du patrimoine de l'Agenda d'Accessibilité Programmée.

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Agenda d'Accessibilité Programmée dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Prévue pour une durée de 9 ans, l'autorisation de programme portait initialement sur un montant global de 7 924 379,17 € HT soit 9 509 255 € TTC en dépenses et de 108 501 € en recettes. L'objectif poursuivi est de permettre la réalisation des différents travaux en vue de rendre accessibles des établissements recevant du public (ERP) et des installations ouvertes au public (IOP) de la Ville de Niort.

Par ailleurs, plusieurs mises aux normes en matière d'accessibilités se sont réalisées dans le cadre d'opérations d'aménagement global de certains sites et non dans le cadre de l'opération Ad'AP spécifiquement ou ont fait l'objet de mesures dérogatoires spécifiques. De plus, plusieurs ventes de bâtiments ciblés dans le diagnostic initial de mise aux normes sont envisagées.

Ainsi, une première réduction du volume global de l'AP d'un montant de 2 895 146.48 € TTC a été votée par le Conseil municipal en date du 21 novembre 2022. L'AP sera de nouveau actualisée quand la sortie de l'actif de la Ville des biens cédés sera effective.

Depuis 2016, les phases d'études et de travaux se succèdent. Après les travaux réalisés en 2017 et 2018 tels que prévus dans le calendrier préétabli, l'année 2019 a confirmé cette progression des chantiers notamment sur les groupes scolaires (Louis Aragon, Jules Ferry, Emile Zola et Marcel Proust), les équipements sportifs (le boulodrome de Galuchet et le golf), et d'autres bâtiments (Petit théâtre Jean Richard et la Mairie de quartier du Clou Bouchet).

En 2020 et 2021, de nouveaux équipements sportifs et scolaires ont été rendus accessibles (au centre équestre, dans les Groupes Scolaires (GS) les Brizeaux, Ferdinand Buisson et Jean Jaurès, au Patronage Laïque, etc.).

En 2022, une partie de l'installation d'ascenseurs dans les groupes scolaires Louis Aragon, Pierre de Coubertin, Jean Jaurès et Emile Zola a été réalisée ainsi que des travaux d'accessibilité multi sites.

En 2023, les travaux d'accessibilité se poursuivent dans différents sites tels que la cafétéria du Moulin du Roc. Sera également réalisée la fin des travaux sur les ascenseurs de ces groupes scolaires et les travaux au groupe scolaire Jules Michelet ; travaux qui n'ont pu être effectués l'année passée.

Il convient dès lors de procéder à un ajustement du prévisionnel des crédits de paiement en 2023 et rééchelonnement sur les années suivantes jusqu'en 2026 (voir annexe 1).

II. AP/CP Port Boinot

Vu la délibération D-2015-447 en date du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Port-Boinot.

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Port Boinot dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Le site Port-Boinot, idéalement placé, augure d'une vision dynamique du processus de renouvellement urbain au service du développement économique et touristique de l'ensemble du territoire.

A la faveur d'une emprise foncière importante, la mutation de ce site majeur, recèle un fort potentiel de reconquête urbaine, de mise en valeur paysagère.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération sur le site Port-Boinot a été mise en place recouvrant :

- les démolitions préalables à la phase de requalification du site ;
- la reconquête du site qui s'effectue dans le cadre du concours de maîtrise d'œuvre urbaine architecturale et paysagère, désormais engagé, comprenant l'aménagement des espaces publics et paysagers du site (20 000 m²) et la réhabilitation de deux patrimoines, le séchoir et les hangars, permettant l'installation de phases pré-figuratives.

Depuis 2017, l'autorisation de programme a évolué avec un élargissement de son périmètre intégrant des travaux d'aménagement et de réhabilitation de la Maison Patronale et de la Fabrique.

A la suite de la réalisation d'un jardin permettant l'implantation d'animations culturelles en 2017, les démolitions se sont terminées en 2018. Les premiers aménagements des espaces publics ont été réalisés ainsi que des études pour la Maison Patronale et la Fabrique.

Au cours des années 2017 et 2018, le projet s'est affiné en termes de contenu. Ainsi, des travaux complémentaires ont été validés (isolation des hangars, désamiantage, lots techniques de rafraîchissement, reprise de maçonnerie, remplacement du garde-corps du bief, vidéo protection, etc.), impactant, dans le même temps la maîtrise d'œuvre.

Après l'achèvement des démolitions et de la dépollution des sols, la Ville de Niort a procédé en 2019 à l'engagement des travaux relatifs à l'ensemble des patrimoines (séchoir, hangars, et château d'eau), à l'aménagement des espaces publics paysagers comme l'installation des passerelles ainsi qu'à la réalisation du jardin de la Maison Patronale et des berges de la Sèvre naturelle.

Les projets pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont affinés. Des financements ont par ailleurs été octroyés pour la Maison Patronale, et d'autres ont été sollicités.

En 2020, les travaux menés sur les espaces publics et les bâtiments (Hangars et Séchoirs) se sont achevés. Les opérations de réception ont eu lieu le 7 août 2020 pour les lots « bâtiments » et « espaces publics » assorties de quelques réserves qui ont été levées au fur et à mesure. Certains Décomptes Globaux Définitifs (DGD) n'ayant pu être traités en 2020, une reprogrammation des crédits sur l'exercice suivant a été actée par délibération du 23 novembre 2020.

En 2021, les projets et les échéances de réalisation des travaux pour la Maison Patronale et la Fabrique se sont précisés, avec la finalisation de la phase étude par la maîtrise d'œuvre sur les deux chantiers. L'attribution des différents lots du marché et les ordres de services (OS) de travaux ont été effectués fin 2022.

Avec un rythme plus soutenu qu'initialement prévu sur 2023, la réception des travaux est donc envisagée durant l'été 2024, pour la Maison Patronale et la Fabrique, conjuguée à des travaux de finition complémentaires autour des bâtiments livrés au cours de l'automne 2024. A ce stade, la fin de ces opérations devrait avoir lieu en 2025.

Compte tenu de ces éléments, le séquençage est ajusté avec un glissement des crédits de CP à hauteur de 630 000 € sur 2023 au lieu de 2024 (voir annexe 2).

III. AP/CP Eglise Notre Dame

Vu la délibération D-2015-448 du 18 décembre 2015 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Eglise Notre Dame.

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Eglise Notre Dame dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Par délibération du 18 décembre 2015, l'assemblée municipale a voté la mise en place d'une AP / CP pour le suivi financier de l'opération sur l'église Notre Dame.

Portant sur un montant global de 3 900 000 € HT soit 4 680 000 € TTC en dépenses, l'autorisation de programme « Eglise Notre Dame » a été prévue pour une durée de 9 ans.

L'année 2017 a permis d'affiner l'ensemble de l'opération et de lancer le marché de maîtrise d'œuvre qui a été attribué au Conseil municipal du 04 juin 2018.

En 2018, l'ensemble des études de diagnostic des maçonneries, couvertures et ouvrages annexes, rendant nécessaires et prioritaires les opérations de restauration spécifique sur le clocher, la flèche et le beffroi, ont été restituées.

Les études d'avant-projet sommaire (APS) ont été initiées en 2019 et se sont poursuivies sur toute l'année. Les montants de crédits de paiement pour cet exercice budgétaire correspondent au versement des premiers acomptes sur l'étude de diagnostic et au financement perçu en provenance de la DRAC.

Sur l'exercice 2020, des études et investigations complémentaires relatives aux risques de menaces de ruine et à la mise en sécurité pour risques d'incendie ont été ajoutées à la programmation initiale. Ces prestations ont été facturées en 2021, ce qui explique l'absence de mouvements budgétaires en 2020. L'Avant-Projet Sommaire (APS) a été validé définitivement au mois de septembre 2020.

La procédure de mise en concurrence en vue de l'attribution des marchés de travaux a été lancée en novembre 2021.

En raison des charges importantes que faisaient peser l'inflation et la situation internationale sur les finances communales, la Ville de Niort a été contrainte de réviser ses programmes d'investissements concernant le projet Notre Dame, et de réaffecter les crédits budgétaires sur d'autres opérations.

Un réaménagement de la procédure de commande publique a été initié en conséquence et présenté lors du Conseil municipal 19 septembre 2022 (déclaration sans suite pour motif d'intérêt général, résiliation du marché de maîtrise d'œuvre). L'assemblée municipale a donc voté résiliation du marché de Maitrise d'œuvre à l'achèvement de l'élément de mission ACT.

Il est proposé de relancer sur cette fin 2023 la programmation des opérations de cette AP avec une étude de maîtrise d'œuvre sur les travaux de sécurisation de la voute collatérale sud et du portail nord.

Compte tenu de ces éléments, le séquençage de cette AP/CP est ajusté un étalement de la prévision des travaux jusqu'en 2030 (voir annexe 3).

IV. AP/CP Secteur Hôtel de Ville

Vu la délibération D-2019-473 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Place et rue de l'Hôtel de Ville.

Vu la délibération n°D-2020-321 du 23 novembre 2020 portant ajustement de l'AP/CP de la place et de la rue de l'Hôtel de Ville et approuvant la nouvelle dénomination de l'autorisation de programme par « Secteur Hôtel de Ville ».

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP « Secteur Hôtel de Ville » dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Au pied de l'Hôtel de Ville, la place Martin Bastard est un espace aux dimensions réduites qui remplit de nombreuses fonctions et qui fait l'objet d'usages multiples qui peuvent parfois se confronter (piétons, vélos, automobiles, etc.).

D'un caractère et d'un traitement très « routier » faisant la part belle à l'automobile, cet espace peu qualifié dessert de nombreux équipements publics (Hôtel de Ville, commissariat, préfecture, école primaire, crèche, etc.). Elle se situe à l'interface entre le secteur piétonnier, dans le prolongement de la rue de l'Hôtel de Ville, et la Colline Notre-Dame, à laquelle elle est adossée, et qui constitue la zone d'accès depuis le Sud à l'hyper centre.

En outre, la requalification de la place Martin Bastard et de la rue de l'Hôtel de Ville vient prolonger tout le travail de recomposition qui s'est opéré dans l'hyper centre.

Dans le prolongement du travail de composition du Schéma Directeur Urbain et Paysager de la place, la mise en œuvre de la phase opérationnelle de cet aménagement se poursuit.

Dans un souci de cohérence de traitement à une échelle élargie du quartier et notamment sur les questions liées aux enjeux de mobilité et en lien avec la Sèvre, le programme intègre :

- un périmètre rapproché composé de la place Martin Bastard, la rue de l'Hôtel de Ville, la rue Emile Bèche, la rue de la Préfecture et de la place des tribunaux ;
- un périmètre éloigné composé de la rue de l'Abreuvoir, la rue du Palais et la rue Du Guesclin qui figure au programme de Maîtrise d'œuvre au titre d'une tranche optionnelle pour sa phase opérationnelle (travaux).

Par ailleurs, la Ville a été contrainte de lancer une opération de fouilles archéologiques, pour laquelle la DRAC a délivré un arrêté préfectoral de prescription. Une fouille préalable est actuellement en cours sur tout le périmètre de la place, avant le démarrage des travaux d'aménagement. Moins de deux mois après le début des fouilles, un premier bilan très prometteur a été dressé. Les édifices civils et religieux qui ont été rasés en 1897 pour permettre la construction de l'hôtel de ville ont laissé leur empreinte sous le bitume. Une grande cave voûtée de l'ancien Oratoire notamment a été dégagée.

Sur les rues de la Préfecture et Emile Bèche, des fouilles seront opérées à l'avancement des travaux d'aménagement.

En 2022, ont été effectués la finalisation des phases études liées à la maîtrise d'œuvre, le lancement des consultations et l'attribution des marchés liés aux travaux d'aménagement.

Concernant l'aménagement, les études étant terminées, un démarrage des travaux est prévu à l'issue de l'opération de fouilles.

Sur le volet recettes, le montant prévisionnel intègre principalement des financements fléchés du PACT 3, de la DSIL et du Fonds de Solidarité Départementale pour les communes.

Le montant global de l'AP est estimé à 5 578 086 € HT soit 6 693 703 € TTC en dépenses et à 1 650 000 € HT en recettes.

A ce stade de l'avancée des travaux, il est juste revu le séquençage sur les années 2024 et 2025 (voir annexe 4).

V. AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN)

Vu la délibération D-2019-475 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN).

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Le service Jardins Espaces Naturels de la Ville de Niort est composé de 4 régies :

- Espaces Verts,
- Production horticole,
- Espaces Sportifs et Ludiques ESL,
- Espaces Naturels.

Ces régies sont implantées actuellement sur 7 sites distincts dont 4 sont regroupés dans un même secteur géographique à l'ouest de la Ville.

L'objectif à terme est de regrouper les équipes afin de mutualiser les équipements ainsi que les surfaces bâties.

En raison de la crise sanitaire, les études n'ont pu être réalisées en 2020. En 2021, une partie des honoraires du programmiste ont été payés ainsi que des diagnostics structurels et études de réseaux.

Après analyse de différentes hypothèses, le programme a été finalisé courant 2022 en vue d'une approbation en conseil municipal à la fin de cette même année.

Ce programme prévoit 3 unités foncières permettant un phasage des travaux par site.

- 2023 : concours de maîtrise d'œuvre ;
- 2024 : lancement des études sur la totalité des sites jusqu'à l'APD, puis poursuite des études jusqu'à l'attribution des marchés de travaux du premier site (bâtiment tertiaire) ;
- 2025 : début des travaux sur le premier site et fin des études sur le 2^{ème} (Galuchet) ;
- 2026 : début des travaux sur le 2^{ème} site ;
- 2027 : fin des études sur le 3^{ème} site (Marais) ;
- 2028 : démolition des locaux et démarrage des travaux du 3^{ème} site ;
- 2029 : fin des travaux.

La programmation budgétaire a été ajustée en décembre 2022 avec un montant global de l'Autorisation de Programme (AP) à hauteur de 8 635 000 € TTC

Le montant des crédits de 2023 ne sont pas modifiés avec le vote du budget supplémentaire. Ils vont permettre d'honorer le solde du marché du programmiste, des investigations complémentaires et la mise en place de modulaires pour améliorer les conditions de travail des agents à court terme sur le site de la Venise Verte (voir annexe 5).

VI. Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André

Vu la délibération n°D-2019-474 du 17 décembre 2019 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline Saint André.

Vu les délibérations successives portant ajustement de l'AP/CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André dont la dernière n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est éligible aux dispositifs de la politique de la Ville depuis la loi de programmation pour la ville et la cohésion urbaine du 21 février 2014. Une convention pluriannuelle de renouvellement urbain signée le 15 novembre 2019 entre la Ville de Niort, l'Agence Nationale pour la Rénovation urbaine (ANRU), la Communauté d'Agglomération du Niortais et les partenaires a acté le projet urbain et le programme d'actions à conduire pour améliorer la cohésion sociale et renforcer l'attractivité du quartier prioritaire de la politique de la ville sur la période 2019 / 2025.

Le quartier du Pontreau / Colline Saint André est également intégré au périmètre de l'OPAH-RU communautaire (2018-2022) et dans celui de la convention cadre « Action Cœur de Ville » signée le 16 juillet 2018.

Dans ce contexte, une AP/CP pour le suivi financier de l'opération de renouvellement urbain du quartier Pontreau / Colline St André a été mise en place.

La maîtrise d'ouvrage de la Ville de Niort est engagée pour les opérations d'aménagement de voiries, d'espaces publics et de requalifications des équipements publics municipaux.

Depuis le vote de cette autorisation de programme, la programmation financière a évolué pour prendre en compte les évolutions du programme d'aménagement du secteur Denfert Rochereau en raison de contraintes liées aux fouilles archéologiques préventives.

La Ville de Niort, maître d'ouvrage, après avoir engagé des études complémentaires d'adaptation du programme des travaux d'aménagement des espaces publics de la place Denfert Rochereau pour les rendre compatibles aux contraintes du périmètre de prescription des fouilles archéologiques, avec le concours de la DRAC est amenée à apporter des modifications de programme sur :

- l'élargissement du périmètre au parvis de la rue Pierre de Coubertin ;

- l'intégration de l'aménagement du parking Villersexel en vue d'optimiser l'offre de stationnement pour les riverains et en prévision de l'installation de l'Université Catholique de l'Ouest dans les locaux de l'IUFM ;
- l'ajout d'un traitement qualitatif de l'aménagement des rues Saint-Gelais et Vieille Rose et le lancement d'une étude d'embellissement des réseaux en façade impliquant une phase de concertation avec les concessionnaires et les propriétaires reportant la mise en œuvre des travaux d'aménagement ;
- l'élargissement du périmètre de la rue Brémaudière à la partie Est de la voirie

Par ailleurs les coûts d'opération ont été actualisés en fonction des avancées des projets (phase AVP ou PRO selon les rues).

Enfin dans le séquençage des travaux, la priorité a été donnée au Secteur Denfert Rochereau (dont la mise en œuvre a été retardée par la prescription de fouilles archéologiques) sur 2023/2025.

Les travaux des autres rues sont prévus :

- en 2025/2028 pour les Pieds d'immeuble du Pontreau
- en 2027/2028 pour la rue Guilloteau et la rue Brémaudière
- en 2024 pour la rue Marechal Leclerc
- en 2026/2027 pour la rue Jules Ferry

Cette autorisation de programme porte :

- sur un montant global de 14 611 315 € HT soit 17 533 578 € TTC en dépenses
- sur un montant de 2 195 500 € HT en recettes provenant de l'ANRU pour un montant de 820 500 € et de Niort Agglo pour un montant de 1 375 000 € (875 000 € au titre du PACT 3 et 500 000 € au titre de l'accompagnement des opérations politique de la ville).

Par rapport au vote initial du BP 2023, il est apparu nécessaire de revoir le séquençage pour 2023 avec :

- 250 K€ supplémentaires pour les effacements de réseau rue du Maréchal Leclerc
- 186 K€ pour les travaux sur le secteur Denfert Rochereau.
- Un décalage de 25 K€ sur 2024 pour les effacements de réseaux rue Jules Ferry

A ce stade, tout est restant dans le cadre de l'AP, la programmation budgétaire est revue en fonction de l'avancée des travaux ainsi que son séquençage pour l'année 2023 et les années suivantes (voir annexe 6).

VII. AP/CP pour la rénovation de l'Hôtel de Ville

Vu la délibération n°D-2021-412 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la rénovation de l'Hôtel de Ville.

Vu les délibérations n° D-2022-195 du 27 juin 2022 et n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022 portant ajustement de cette autorisation de programme.

Pour rappel, la mise en place d'une AP/CP sur l'Hôtel de Ville a pour objectif d'encadrer et de dépasser la seule opération « Salle du Conseil municipal et salle de réunion attenante ».

Son montant global estimatif est :

- en dépenses de 2 328 692 € HT soit 2 794 430 € TTC
- en recettes de 447 400 €

Cette AP/CP intègre :

- le projet de la « salle du Conseil et de la salle de réunion attenante » à partir de la phase APD (réalisation 2022-2024),
- l'étude de programmation visant à rénover les autres parties du bâtiment (2024),
- les travaux de rénovation des salles du rez-de-chaussée (à partir de 2024),
- les travaux relatifs aux menuiseries et vitrages toutes façades (horizon 2024),
- les travaux relatifs au réaménagement des combles (horizon 2025),
- les travaux liés aux améliorations énergétiques du bâtiment (en continu),

- les travaux liés aux réseaux informatiques, à la maintenance et à la sécurité, l'aménagement intérieur, ainsi que ceux liés au « campanile » (horloge, sirène...).

Le programme de travaux a été validé en mars 2022 avec pour contenu la reconstruction des vitraux, la restauration de la toile de Fouqueray, des tentures et des frises.

Les travaux de la salle du Conseil municipal devraient être terminés en juillet 2023. Il convient donc de prévoir un montant de 369 664 € supplémentaire sur cette année (décalage de 2024 vers 2023).

De plus, les études pour les autres salles, notamment sur l'insonorisation des salles de réunion du rez-de-chaussée, ne seront commencées qu'en 2024.

Sur le volet recettes, le montant 2023 intègre une actualisation des financements fléchés : la DRAC, le Département non perçues sur 2022.

A ce stade, en fonction de l'avancée des travaux, il est proposé d'ajuster le séquençage des dépenses et des recettes pour l'année 2023 et les années suivantes (voir annexe 7).

VIII. AP/CP pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU)

Vu la délibération D-2021-413 du 14 décembre 2021 portant création de l'autorisation de programme et crédits de paiement (AP/CP) pour la requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU).

Vu les délibérations n° D-2022-195 du 27 juin 2022 et n°D-2022-380 en date du 21 novembre 2022 portant ajustement de cette autorisation de programme.

Le projet de requalification des espaces publics de la phase 1 du PNU s'inscrit dans le prolongement des aménagements réalisés à Port Boinot, porte d'entrée du Parc Naturel Urbain, dont la Sèvre constitue le fil conducteur.

A travers le concept de Parc Naturel Urbain de la Sèvre Niortaise, il s'agit de créer une nouvelle centralité qui déborde du centre-historique et qui est à la fois support de lieux de détente, de rencontres, de lien social, d'activités, de culture (médiathèque Pierre Moinot, la Scène Nationale du Moulin du Roc) et de tourisme.

L'aire d'étude opérationnelle est constituée du boulevard Main, dont l'intersection avec le pont Main et la rue Gambetta, de l'allée Dunant, de la place du Port, des abords du Moulin du Roc en façade sur le pont Main et l'allée Dunant et de la rue Baugier en tranche optionnelle. Pour cette dernière les travaux doivent, en effet, se coordonner avec la réfection des vieux ponts qui présentent des désordres structurels et des problèmes d'étanchéité.

L'autorisation de programme est maintenue sur un montant global :

- de 3 059 585 € HT soit 3 671 503 € TTC de dépenses
- de 1 851 000 € TTC en recettes.

Sur le volet dépenses, si le montant estimé des travaux reste inchangé à la validation de l'Avant-Projet (AVP) pour l'ensemble de l'opération avant révision des prix les projections annuelles entre 2023 et 2024 sont réajustées avec une réduction de 1 041 370 € sur 2023 et un déport sur 2024.

En effet, les diagnostics des études archéologiques prennent plus de temps qu'initialement prévus. Il est donc prévu un report des travaux au 4^{ème} trimestre (mi-novembre 2023).

Sur le volet recettes, le montant global fléché à ce jour reste identique mais le séquençage a été affiné.

A ce stade, il est donc proposé d'ajuster le séquençage des dépenses et des recettes pour l'année 2023 et les années suivantes (voir annexe 8).

Il est demandé au Conseil municipal de bien vouloir :

- approuver les évolutions des montants des autorisations de programme ;
- engager les crédits de paiement selon les nouveaux prévisionnels figurant en annexes.

Annexe 1 – AP / CP Ad'AP - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP												
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026		
DEPENSES	5 511 757,10	6 614 108,52	144 124,60	316 522,70	327 606,83	313 300,88	176 185,82	449 701,14	792 804,10	675 200,00	1 143 567,02	1 143 567,02	1 131 528,42		
Accessibilité des ERP	5 248 423,77	6 298 108,52	132 175,49	258 253,70	309 645,02	230 143,62	176 185,82	429 704,87	735 098,95	656 200,00	1 123 567,02	1 123 567,02	1 123 567,02		
Accessibilité des IOP	263 333,33	316 000,00	11 949,11	58 269,00	17 961,81	83 157,26	0,00	19 996,27	57 705,15	19 000,00	20 000,00	20 000,00	7 961,40		
RECETTES		108 501,00	0,00	0,00	0,00	32 550,00	0,00	0,00	0,00	75 951,00	0,00	0,00	0,00		
PACT CAN II		108 501,00				32 550,00				75 951,00					

Annexe 2 – AP / CP Port Boiot - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP (TTC)												
	en HT	En TTC	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025			
DEPENSES	17 379 286,34	20 855 110,00	710 588,43	501 852,87	1 429 965,55	7 211 189,44	4 246 316,04	351 982,58	240 814,76	3 271 177,00	2 579 349,25	311 864,68			
Bâtiments et espaces publics	12 281 916,67	14 738 300,00	710 588,43	501 852,87	1 356 894,46	7 114 949,16	4 191 377,79	315 138,75	28 441,75	30 000,00	240 284,25	248 772,54			
Etude modes de gestion	54 300,00	65 160,00			24 528,00	23 340,00	7 128,00	5 544,00	4 620,00	0,00	0,00	0,00			
Fabrique et Maison Patronale	5 043 041,67	6 051 650,00	0,00	0,00	48 543,09	72 900,28	47 810,25	31 309,83	207 752,41	3 241 177,00	2 339 065,00	63 092,14			
RECETTES	6 231 458,85	0,00	0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	110 119,82	534 000,00	640 000,00	406 000,00	0,00			
Bâtiments et espaces publics	4 651 458,85		0,00	738 707,00	449 000,00	1 590 483,00	1 763 149,03	110 119,82		0,00	0,00	0,00			
Fabrique et Maison Patronale	1 580 000,00		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	534 000,00	640 000,00	406 000,00	0,00			

Annexe 4 – AP / CP Secteur de l'Hôtel de Ville - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP					
	AP (HT)	AP (TTC)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025
DEPENSES	5 578 086,03	6 693 703,24	5 016,07	144 247,17	116 993,47	2 289 760,00	2 872 800,00	1 264 886,53
RECETTES	1 650 000,00	1 650 000,00	0,00	0,00	1 406,25	592 500,00	566 093,75	490 000,00

Annexe 5 – AP / CP Centre Technique Espaces Verts et Naturels (CTEVN) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP									
	AP (HT)	AP (TTC)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029
Dépenses totales	7 195 833,33	8 636 000,00	0,00	34 489,36	9 444,62	94 308,00	507 708,38	2 183 000,00	1 172 050,00	830 000,00	2 016 000,00	1 787 999,64

Annexe 6 – AP / CP Convention de renouvellement urbain quartier Pontreau / Colline St André – Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP												
	AP (HT)	AP (TTC)	CA 2020	CA 2021	CA 2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028				
DEPENSES	14 611 314,73	17 533 577,67	154 614,49	174 075,62	195 689,59	3 624 800,00	5 615 866,54	3 708 131,43	1 483 400,00	1 498 500,00	1 078 500,00				
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau	1 162 448,47	1 394 938,16	0,00	0,00	24 138,16	45 000,00	62 800,00	542 500,00	9 500,00	355 500,00	355 500,00				
Rue Guy Guilloateau	1 251 563,94	1 501 876,73	0,00	1 090,00	17 786,73	28 000,00	3 000,00	3 000,00	3 000,00	723 000,00	723 000,00				
Rue du Maréchal Leduc	1 273 490,69	1 528 188,83	25 408,70	3 690,54	65 089,59	560 000,00	874 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00				
Rue St Gelas -Vieille Rose	1 429 745,76	1 715 694,91	5 846,38	20 635,75	43 776,19	53 200,00	482 700,00	2 636,59	1 106 900,00	0,00	0,00				
Rue Jules Ferry	470 672,92	564 807,50	0,00	0,00	2 807,50	4 000,00	34 766,54	0,00	100 000,00	420 000,00	0,00				
Secteur Denfert Rochereau	8 668 384,72	10 402 061,66	123 359,41	144 627,33	41 079,98	2 931 200,00	4 155 200,00	3 006 594,94	0,00	0,00	0,00				
Rue Brémaudière	355 008,23	426 009,88	0,00	798,54	1 011,44	3 400,00	3 400,00	153 399,90	264 000,00	0,00	0,00				
RECETTES	2 195 500,00	2 195 500,00	0,00	0,00	0,00	672 500,00	932 500,00	380 200,00	0,00	0,00	210 300,00				
Requalification des pieds d'immeubles Pontreau (ANRU)	210 300,00	210 300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	210 300,00				
Secteur Denfert Rochereau	1 985 200,00	1 985 200,00	0,00	0,00	0,00	672 500,00	932 500,00	380 200,00	0,00	0,00	0,00				

Annexe 7 – AP / CP Hôtel de Ville - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP		CP				
	AP (HT)	AP (TTC)	CA 2022	2023	2024	2025	2026
Dépenses totales	2 328 691,67	2 794 430,00	214 526,30	1 349 903,70	490 000,00	400 000,00	340 000,00
Salle du conseil municipal et salle de réunion attenante	1 303 691,67	1 564 430,00	214 526,30	1 349 903,70			
Autres parties du bâtiment	1 025 000,00 €	1 230 000,00 €	0 €	0	490 000,00	400 000,00	340 000,00
Recettes totales		447 400,00	100 000,00	347 400,00	0 €	0 €	0 €
DRAC		233 400,00		233 400,00			
DEPARTEMENT		10 000,00		10 000,00			
CAN - Fonds patrimonial communautaire		4 000,00		4 000,00			
CAN - PACT III		200 000,00	100 000,00	100 000,00			

Annexe 8 – AP / CP Requalification des espaces publics du Parc Naturel Urbain (PNU) - Tableau de l'échéancier actualisé

	Autorisation de Programme AP			CP				
	AP (HT)	AP (TTC)	CA 2022	2023	2024	2025		
DEPENSES	3 059 585,83	3 671 503,00	1 09 940,66	722 629,00	1 973 933,00	865 000,34		
RECETTES	1 851 000,00	1 851 000,00	1 437,50	660 000,00	769 562,50	420 000,00		

**LE CONSEIL
ADOpte**

Pour : 45
 Contre : 0
 Abstention : 0
 Non participé : 0
 Excusé : 0

Le Secrétaire de séance

Le Président de séance

Lucien-Jean LAHOUSSE

Jérôme BALOGÉ